



SORNAY, le 10.09.2013

MAIRIE de SORNAY

1 Place de la Mairie

71500 SORNAY

Tél : 03.85.75.11.40

Fax : 03.85.75.41.35

Courriel : [mairie-de-sornay@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-sornay@wanadoo.fr)

**Le Conseil Municipal s'est réuni le Lundi 09.09.2013, à 20h30, sous la présidence de M. Julien PRUDENT, Maire, en séance ordinaire.**

Le compte-rendu de la séance du 27.08.2013 est adopté à l'unanimité.

**Représentés :** BOUDIER Laurent par THIVANT Pierre, DAUTEL Arnaud par BOUILLOT Alain

**Excusé :** COMPARET Ronald

Anne-Hélène TERRIER rejoint le Conseil à 20H55 et participe aux votes qui suivent son arrivée.

**Secrétaire de séance :** FICHET David

Trois points sont ajoutés à l'ordre du jour :

- Convention de servitude de passage GRDF relative au lotissement des Renouillères
- Seconde campagne de coupes sélectives
- Modification de la délibération n°38 du 03.06.2013 fixant les tarifications pour les bancs du marché alimentaire.

La séance est ouverte selon l'ordre du jour.

### **REMBOURSEMENT DE FRAIS KILOMETRIQUES DU PERSONNEL COMMUNAL DANS LE CAS DE DEPLACEMENTS POUR VISITES MEDICALES**

Monsieur le Maire propose de dédommager le personnel communal des frais kilométriques liés aux frais de déplacement pour se rendre aux convocations de la visite médicale du travail obligatoire. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de rembourser les frais aux agents territoriaux dans le cadre précité et rétroactivement au 01.10.2012.

### **SITUATION SEMESTRIELLE DES FINANCES COMMUNALES**

Ce point est ajourné et reporté lors d'une prochaine séance.

### **ETUDE DE DEVIS**

Après étude, le Conseil Municipal accepte un devis de l'entreprise CANNARD – Louhans – pour un montant de 1 836.46 € TTC correspondant aux équipements électriques nécessaires à la mise en place de guirlandes en bordure de voie publique.

### **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE - ANNEE 2013**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre du P.A.V.E. (Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics) notamment, il est prévu de réaménager la rue des Ecoles, le parking de l'église et celui de la salle paroissiale.

Il présente deux devis de la société A&SR – Branges (71) **d'un montant de 3 591.11 € TTC et de 1 521.79 €**, et un devis de l'entreprise MARMONT – Branges (71), **d'un montant de 4 410.25 € TTC, soit un coût total de 9 523.15 € TTC.**

Les objectifs de ces aménagements sont les suivants : renforcement de la réduction de la vitesse, aménagement de chemins piétonniers aux normes PMR, sécurisation des abords de l'école élémentaire par aménagement de zones

matérialisées avec espace large d'attente pour les enfants et leur famille et création d'un Stop de sécurisation des déplacements des écoliers au carrefour Rue des Ecoles / Rue de l'Eglise, création d'une « zone 30 » effective chaque samedi pendant la durée du marché alimentaire hebdomadaire, et création d'emplacements pour handicapés sur le parking de l'Eglise et de la salle paroissiale.

Ces travaux d'aménagement étant éligibles au titre du produit des amendes de police pour l'année 2013, il demande au Conseil de bien vouloir délibérer. A l'unanimité, il est décidé de solliciter, auprès du Conseil Général 71 – Service de la Direction des Routes et Infrastructures, une subvention au titre du produit des amendes de police pour les travaux de réaménagement cités ci-dessus pour un montant total de 9 523.15 € TTC.

#### **Adoption du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'adduction d'eau potable – exercice 2012**

L'Assemblée prend connaissance du rapport 2012 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable présenté par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région Louhannaise.

A l'unanimité, le rapport est approuvé.

#### **DEMANDE D'UN ADMINISTRÉ D'ACQUISITION D'UNE PARCELLE COMMUNALE ROUTE DU PETIT REDY**

Monsieur le Maire fait part de la demande de Mme BEFFY Renée, désirant l'acquisition d'une partie de la parcelle communale cadastrée G 162, d'une contenance totale de 185 m<sup>2</sup>, jouxtant la « Route du Petit Rédy », représentant un excédent communal qu'elle entretient régulièrement. Le Conseil propose de vendre l'excédent pour un montant de 2 € le m<sup>2</sup>, en précisant que les frais de notaire et de bornage seront à la charge de Mme BEFFY.

#### **DEMANDE D'UN ADMINISTRÉ AU REGARD DU RESEAU ASSAINISSEMENT**

L'Assemblée prend connaissance d'un courrier d'un administré nouvellement domicilié sur la Commune demandant la décision du Conseil Municipal relativement à l'extension ou non du réseau assainissement collectif à proximité de son habitation Route du Temple. Le Conseil Municipal n'est pas favorable à une telle extension à cet endroit.

#### **CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE GRDF RELATIVE AU LOTISSEMENT DES RENOUILLERES**

Monsieur le Maire de Sornay informe l'Assemblée que dans le cadre de la construction d'un lotissement aux Renouillères, il convient d'autoriser le Maire à signer la convention de servitude de passage au profit de la société GRDF à titre réel et perpétuel sur la parcelle cadastrée G 675, en conséquence du tracé de canalisation gaz et de l'implantation des ouvrages de raccordement de canalisation de gaz naturel.

M. Pierre Thivant se retire.

Le Conseil autorise le Maire à signer à l'unanimité.

#### **SECONDE CAMPAGNE DE COUPES SELECTIVES**

Une seconde campagne de coupes sélectives va se dérouler sur la Commune probablement à partir de cet automne. Deux lots situés vers l'Ecluse n'avaient pas été attribués lors de la 1<sup>ère</sup> campagne de coupes (fin 2012- début 2013). Les éléments concernant cette campagne seront prochainement communiqués par voie de presse et radio notamment.

#### **MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°38 DU 03.06.2013 DES TARIFICATIONS POUR LES BANCS DU MARCHE ALIMENTAIRE**

Il est décidé de modifier le tarif de droit de place sur le marché alimentaire comme suit : « 10 € le mètre linéaire par trimestre pour les commerçants réguliers » au lieu de « 1€ le mètre linéaire par samedi pour les commerçants réguliers ».

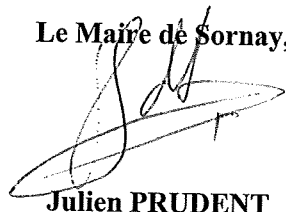
#### **AFFAIRES DIVERSES**

L'Assemblée prend connaissance de divers comptes-rendus et courriers.

Il est signalé la présence de nombreux feux par les professionnels et particuliers en recrudescence cet été. Il est rappelé que tout feu est interdit et que les déchets doivent être transportés en déchetterie.



Le Maire de Sornay,

  
Julien PRUDENT